

Débats-Rivière-D'Orpra : une mairie pour servir d'exemple

La petite commune a choisi de construire un bâtiment basse consommation

« Notre but est de montrer que si Les Débats arrivent à construire une mairie BBC (bâtiment basse consommation), n'importe quelle commune peut y arriver. » Agnès Tarit, maire de la commune des Débats-Rivière-D'Orpra (canton de Boën), est fière de cette réalisation qui est en cours de construction et compte bien faire des adeptes. « C'est le grand projet du mandat. Les travaux ont

commencé en avril 2010 et se termineront en avril 2011. Mais les préparatifs ont commencé dès le début de ce mandat. »

Un nouveau bâtiment est donc sorti de terre. Il accueillera les services municipaux au rez-de-chaussée, et deux appartements sociaux de type F3 à l'étage. « L'idée, en faisant la mairie et des logements, était de montrer aux gens que ce type de construction est reproductible. D'ailleurs, les occupants des logements pourront apprécier les équipements BBC et les reproduire si, plus tard, ils font construire à leur tour. »

La mairie aura une surface de 125 m², dont 30 m² pour l'accueil et le secrétariat. Une grande salle de réunion de 54 m² pourra aussi accueillir des réunions diverses, et se révéler comme une vitrine du BBC. « La commune a signé une charte avec Forêt-Bois. Aussi, le premier niveau est en béton parce qu'il est enterré, mais tout le deuxième niveau est en bois. » De nombreux partenaires collaborent à cette construction. « Le coût du projet s'élève à 400 000 euros hors taxe, frais d'architecte et de bureau d'études compris, soit 350 000 euros juste

pour le bâtiment. » Une fortune pour une si petite commune d'environ 170 habitants, diront les opposants au projet. Mais Agnès Tarit modère en parlant de « coût maîtrisé » puisque 75 % du coût est financé par des subventions ; le reste par des prêts bancaires qui seront remboursés par les loyers des logements sociaux et par la revente de l'électricité produite à EDF. « Nos prêts courent sur 15 ans, mais notre contrat avec EDF est sur 20 ans. » Mardi après-midi, Agnès Tarit sera l'hôte de tous les visiteurs à qui elle expliquera toutes les ficelles de ce

projet qui, espère-t-elle, fera des émules. « C'est une bonne opération pour la commune ; mais une très belle opération pour le

développement des énergies renouvelables et le développement durable. »

Martine Sanchez
msanchez@leprogres.fr

■ La basse consommation en cinq points

Ce bâtiment basse consommation se caractérisera par les points suivants :
- Sa consommation tout d'abord, qui devrait être de 50 kilowatts/heure au m² par an contre 220 en moyenne pour une maison traditionnelle.
- Son ossature en bois.

- Une isolation renforcée par différentes couches de matériaux plus protecteurs.
- Son étanchéité à l'air.
- Et enfin par 145 m² de panneaux photovoltaïques qui produiront de l'électricité qui sera revendue à EDF : contrat sur 20 ans.